



6 juillet 2023,

À la suite de la Tribune de la GARRD dénonçant le projet de loi qui prévoit l'activation à distance des caméras et micros de téléphones portables ainsi que leur géolocalisation, à des fins d'enquête et d'instruction, votre syndicat a poursuivi le combat.

La GARRD a fait déposer deux amendements en commission des lois de l'Assemblée nationale par l'intermédiaire du député Jérémie Iordanoff (écologiste - NUPES) afin d'exclure les journalistes de ces dispositifs, **qu'ils soient ou non titulaires de la carte de presse** :

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/amendements/1440/AN/1328>

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/amendements/1440/AN/1330>

Malheureusement, ces amendements ont été rejetés en séance publique, le ministre de la justice ayant considéré cette précision « superfétatoire ».

La GARRD conteste fermement le rejet de ces amendements et rappelle que les auteurs et réalisateurs de reportages et de documentaires fournissent le même travail d'investigation sur le terrain que celui des journalistes et ont droit à ce titre, à la même protection.

Elle prend acte que le projet de loi protège les seuls journalistes de ces dispositifs liberticides.

Pour votre protection, votre syndicat vous conseille de vous munir d'enveloppe faraday permettant de bloquer les ondes, pour éviter que votre téléphone ne se transforme en mouchard.

Soyez sous bonne GARRD